Formations RGPD Protection des données personnelles et en Cybercriminalité

Parce que la Cybercriminalité et la Protection des données personnelles sont liés, nous couvrons ces sujets concomitamment.



NOS SERVICES :

- Formations **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données) ;
- Formations en **Cybercriminalité** ;
- **Sensibilisations** à la cybercriminalité ;
- **État des lieux** RGPD ;
- **Mise en conformité** RGPD ;
    - **Analyses de risques** (PIA / DPIA) ;
- **Audits sécurité ;**

VOTRE PROFIL :

- **CLUB D'ENTREPRISES, ORDRES, FÉDÉRATIONS, CORPORATION :** Quelles sont vos responsabilités, quels sont vos risques, quelles devraient être vos priorités ? Que ça soit en matière de Protection des Données Personnelles (RGPD) ou de cybercriminalité, faisons ensemble un état des lieux. Agir sur vos équipements ? Sensibiliser votre personnel ? Libre à vous ensuite d'agir en fonctions de nos recommandations sur les points qui vous sembleront prioritaires.
- **ÉTABLISSEMENTS / CENTRES DE FORMATION / ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS :** Que ça soit en protection des données personnelles ou en Cybercriminalité, permettez à vos stagiaires de découvrir les notions essentielles ;
- **CHEFS D'ENTREPRISE / ÉQUIPE INFORMATIQUE :** Nous vous formons dans vos locaux et réalisons en collaboration avec votre équipe informatique une analyse détaillée de vos installation à la recherche de failles et d'axes d'amélioration conformément aux règles de l'art ou de la réglementation en vigueur (RGPD).

LES SUJETS DE FORMATION :



Consultez notre catalogue

COMMENT PROTÉGER VOTRE ORGANISME DE LA CYBERCRIMINALITÉ

Durée : 2 jours ou 4 jours (2 jours tout public + 2 jours approfondissement pour techniciens/informaticiens)

VIRUS, DEMANDES DE RANÇONS, VOL DE DONNÉES… PROTÉGEZ-VOUS !

Durée : 1 jour

LES ARNAQUES INTERNET À CONNAÎTRE POUR NE PLUS SE FAIRE AVOIR

Durée : 1 jour

COMMENT BIEN UTILISER LE CLOUD

Durée : 1 jour

COMMENT PROTÉGER VOTRE IDENTITÉ ET VOTRE VIE PRIVÉE SUR INTERNET

Durée : 1 jour

DÉCOUVREZ 50 LOGICIELS GRATUITS À CONNAÎTRE ABSOLUMENT

Durée : 1 jour

RGPD CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR NE PAS LE PAYER CHER

Durée : 1 jour

RGPD : ANALYSONS CE QUE VOUS AVEZ COMMENCÉ

Durée : 1 jour (il est recommandé d'avoir déjà mis en pratique une mise en conformité au moins 15 jours avant)

COMMENT BIEN UTILISER LES DONNÉES DANS LE CLOUD

Durée : 1 jour

À LA DÉCOUVERTE DU DARKNET (LE WEB CLANDESTIN)

Durée : 1 jour

DÉTECTER ET GÉRER LES CYBER-ATTAQUES

Durée : 2 jours

APPRENEZ À RÉALISER DES AUDITS SÉCURITÉ SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Durée : 2 jours

APPRENEZ À RÉALISER DES TESTS D'INTRUSION SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Durée : 2 jours

Remarque :
Un sujet peut être traité en quelques heures mais aussi en quelques jours.
Malgré un minimum de théorie à connaître, nous pouvons réaliser un mélange de ces thèmes afin de vous proposer un contenu personnalisé en fonction des thèmes et durées globales souhaités.

EN FORMAT CONFÉRENCE :

QUE NOUS RÉSERVE LA CYBERCRIMINALITÉ DANS LES 12 PROCHAINS MOIS ?

Conférence personnalisable en général sur 1h30 + 30min Questions / réponses) (Demandez le programme détaillé)

RGPD – CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR NE PAS LE PAYER

Conférence personnalisable en général sur 1h30 + 30min Questions / réponses) (Demandez le programme détaillé)

FONCTIONNEMENT :

- Vous organisez des formations dans votre établissement ou dans des locaux adaptés : Nous pouvons animer de 1 à 6 jours de formation sur les sujets ci-dessus ;
- Vous organisez un forum ou un salon, nous pouvons préparer une conférence de 20 minutes à 1h30 ou participer à des tables rondes ;
- En faculté ou établissement scolaire, nos interventions seront de 3 à 35 heures.
- Pour une journée de formation, nos interventions sont prévues sont prévues généralement prévues du mardi au jeudi (Lundi, Vendredi et Samedi sous conditions).
- Nos formations d'une journée sont prévues pour une durée de 7 heures par jour maximum.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé et référencé

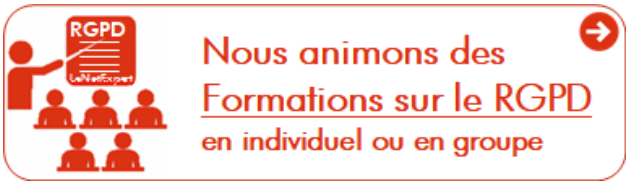
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

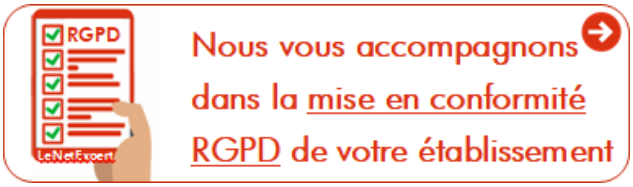
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article